

Liberté Égalité Fraternité



DANS LES PORTS AUSSI PRESERVEZ L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITE DES EAUX

Respectez l'interdiction de rejet des eaux noires et grises de votre navire dans les ports et au mouillage

Dans les ports



l'UTILISE LES TOILETTES À TERRE

Les gestionnaires portuaires contribuent à cette utilisation en veillant à un accès facile à ces installations et à leurs nettoyage et entretien réguliers



JE VIDANGE MA CUVE À EAUX NOIRES GRÂCE AUX SYSTÈMES DE POMPAGE EXISTANTS



J'UTILISE LES SANITAIRES À TERRE pour la vaisselle et la toilette personnelle



JE LIMITE L'UTILISATION DE PRODUITS NETTOYANTS

pour le lavage du bateau et privilégie un nettoyage mécanique (brosse, nettoyeur haute pression...) dans les aires de carénages réglementaires



JE CHOISIS DES PRODUITS DÉTERGENTS SUR BASE 100 % NATURELLE ET À 100 % BIODÉGRADABLE

Des labels permettent d'identifier ces produits à moindre impact

Tout rejet des eaux noires et grises en milieu naturel est un délit

Est puni de 4 000 euros d'amende le fait, pour tout capitaine, de provoquer un rejet de substance polluante par imprudence, négligence ou inobservation des lois et règlements

Direction départementale des Territoires et de la Mer Délégation à la Mer et au Littoral



